

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2025 à 18h48, immédiatement après la séance extraordinaire d'adoption du budget 2026 et du plan triennal d'immobilisations 2026 à 2028, à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE,	conseiller.

Sont absents :

Pierre NOËL,	conseiller;
Patrick WOLPUT,	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Maude B. LANDRY,	Coordonnatrice aux loisirs, greffière adjointe par intérim et adjointe administrative
Heidi BÉDARD,	Directrice générale et greffière-trésorière
Jonathan BRODEUR,	Journalier / aide-voirie
Yvonne Cordeau,	Journalière / aide-voirie
Chantal DUCLOS,	Trésorière adjointe par intérim
Jacques LECLAIR,	Directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	Directeur des travaux publics

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 18h48.

Le conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code Municipal du Québec à tous les élus présents et manquants.

288-12-2025 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025 et qu'il souhaite l'adopter tel que soumis;

En conséquence,
Il est proposé M. Mickaël L. Giguère,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

289-12-2025 **2. Rapport final – Rechargement d'urgence du 8^e Rang**

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 3 juin 2025, la résolution no 140-06-2025 autorisant la mise en œuvre des travaux de

réparation du 8 Rang afin d'assurer la sécurité et la fonctionnalité de ce chemin;

Attendu qu' il y a lieu d'adopter le rapport final modifié sur les coûts au 9 novembre 2025;

En conséquence,
Il est proposé M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final modifié sur les coûts les travaux de réparation d'urgence du 8^e Rang au coût de 6 271,72 \$.

Que les sommes proviennent du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

290-12-2025 **3. Rapport final – Élections générales 2025**

Attendu que les élections générales municipales se sont tenues le 2 novembre 2025;

Attendu que le rapport final des coûts, daté du 24 novembre 2025, doit être adopté par le conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final relatif aux élections générales 2025, établissant les coûts à 11 106,66 \$.

Que la somme de 7 500 \$ soit prélevée du fonds réservé aux élections, tel que prévu à la résolution no 274-12-2025.

Que le solde de 3 606,66 \$ soit imputé aux activités de fonctionnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

291-12-2025 **4. Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2025 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

292-12-2025 **5. Adoption des comptes**

Attendu qu' il y a lieu de présenter des comptes à payer avant les vacances des Fêtes;

Attendu qu' une liste des comptes à payer est présentée au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
Salaires payés	3 488,44 \$	202500705 à 202500708
Comptes payés	43 299,98 \$	202500563 à 202500571 et 202500577
Comptes à payer	24 898,24 \$	202500572 à 202500576

Adoptée à l'unanimité

293-12-2025 **6. Autorisation d'achats en janvier 2026**

Attendu que les responsables des différents départements doivent être autorisés à procéder aux commandes et aux achats de certains items dès le début du mois de janvier 2026;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le directeur du service des incendies à procéder, dès janvier 2026, à l'achat de deux habits de combat pour les pompiers auprès de Protection Incendie CFS Ltée, au coût de 5 303,90 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal autorise le directeur du service des incendies à procéder, dès janvier 2026, à l'achat d'un appareil de lavage de boyaux # FHWSHER auprès de C.S.E. Incendie et Sécurité, au coût de 1 495,00 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder, dès janvier 2026, à l'achat d'un ordinateur portable ThinkPad E16 G2, Intel Core Ultra 7 destiné au poste de trésorière adjointe par intérim auprès de ITGS Inc., au coût de 2 321,37 \$, taxes en sus, incluant une garantie de 3 ans sur place, la livraison, la configuration et préparation de base et déplacement du technicien sur place.

Adoptée à l'unanimité

294-12-2025 **7. Modification de la résolution no 270-12-2025 – Augmentation salariale 2026**

Attendu que la résolution no 270-12-2025 adoptée par le conseil municipal établit la grille salariale applicable aux employés de la municipalité;

Attendu qu' il y a lieu de préciser que la rémunération de la directrice générale et greffière-trésorière doit être exclue de ladite

grille salariale, puisqu'elle fera l'objet d'un nouveau contrat de travail;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à la majorité des conseillers présents

Le conseiller M. Mickaël L. Giguère mentionne sa dissidence.

Que la résolution no 270-12-2025 soit modifiée afin de spécifier que la rémunération de la directrice générale et greffière-trésorière est exclue de la grille salariale, celle-ci devant être déterminée dans le cadre d'un nouveau contrat de travail.

Adoptée à la majorité

295-12-2025 8. **Radiation de la résolution no 270-12-2025 – Démission de Mme Heidi Bédard**

Attendu que la résolution no 279-12-2025, adoptée le 2 décembre 2025, acceptait la démission de Mme Heidi Bédard de ses fonctions de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que des négociations positives sont intervenues entre la Municipalité et la direction générale;

Attendu que Mme Heidi Bédard a finalement accepté l'offre finale de la Municipalité et demeure en poste;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la résolution no 279-12-2025 soit radiée, et qu'il soit constaté que Mme Heidi Bédard poursuit ses fonctions de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

296-12-2025 9. **Autorisation de signature – Nouveau contrat de la directrice générale et greffière-trésorière**

Attendu que le conseil municipal a convenu des termes d'un nouveau contrat de travail avec Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que ce contrat prévoit un engagement pour une durée de trois (3) ans;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature dudit contrat afin d'assurer la continuité des fonctions de direction générale et de greffe-trésorerie;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Marc Ménard, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, à signer le nouveau contrat de travail pour un terme de trois (3) ans, conformément aux conditions convenues.

Adoptée à l'unanimité

10. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

297-12-2025 **11. Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 18h54.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire